

Le service de l'Enseignement de la Mairie de La Ciotat est à votre disposition pour vous permettre de bénéficier de vos droits de réduction aux transports scolaires, subventionnés par le Conseil Général.

Réductions accordées sans condition de ressources.

Une carte de transport ou une indemnité, POUR QUI ?

Domiciliés à LA CIOTAT,


• les élèves

- habitant à plus de 3 kms de l'école hors périmètre urbain, ou à 10 kms pour les internes dont le trajet n'est pas inclus dans un périmètre de transport urbain
- scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat
- effectuant au moins un aller-retour par jour ou un aller-retour par semaine pour les internes

* **les étudiants et les apprentis âgés de moins de 26 ans** peuvent, dans certains cas, obtenir une carte annuelle «ticketreize». Renseignements à la gare routière de La Ciotat.

Les tarifs 2006/2007

Par année scolaire et par an	Participation au coût du transport dom/établissement scolaire	Frais de dossier	Avec trajets réseau RTM
Elèves non boursiers	0 euros	10 euros	+ 70 euros
Elèves boursiers	0 euros	10 euros	0 euros



Renseignements et inscriptions :

L'inscription se fait à partir du mois de juin précédant la rentrée scolaire.

Date limite d'inscription : 30 septembre 2006

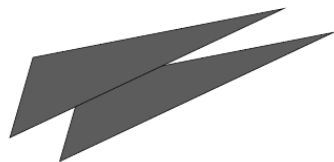
Les dossiers sont à retirer auprès de votre mairie et ce, quel que soit le type de transport utilisé (train, car, véhicule particulier).

Pièces à fournir :

- un certificat de scolarité
- une photo
- l'attestation de bourse pour les collégiens ou lycéens boursiers
- la demande d'inscription dûment remplie

Accueil en Mairie :

Service des Affaires Scolaires
du mardi au jeudi de 8h30 à 17h30
tél : 04 42 08 88 00, poste 4131
Site internet : www.mairie-laciotat.fr



Réductions pour les transports scolaires sur le département Hors Marseille

*La Mairie de La Ciotat se mobilise
pour faciliter vos démarches*

